



Argumenter une liberté conditionnelle parentale

Par **bluelita**, le **14/08/2009** à **11:03**

Bonjour,
mon mari est incarcéré depuis 2 mois.
Nous avons une petite fille de 2 ans qui est née prématurément et qui a besoin de beaucoup de rééducation et d'une prise en charge médicale régulière. Avant son incarcération c'est lui qui assurait la quasi totalité des rendez vous. Aujourd'hui, je peine à assurer mon travail, mes déplacements professionnels, les rendez vous médicaux (4 par semaine) et les parloirs.
Mon mari envisage de faire une demande de liberté conditionnelle parentale. Quels sont les arguments à avancer pour avoir toutes les chances qu'elle soit acceptée ? quels documents peut-on apporter pour que son dossier de demande soit le plus convaincant possible ?
Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Patricia**, le **14/08/2009** à **11:41**

Bonjour,
Tout dépend de sa durée de condamnation. De sa peine déjà effectuée et de celle restant à purger.
Dans votre cas, il serait préférable de faire appel à un avocat pour appuyer votre demande.
Il vous dira exactement si votre mari peut y prétendre ou pas et quelles pièces vous devez fournir.
Certificats médicaux/attestations de médecins, seront primordiaux.
Je vous transmets le lien sur la liberté conditionnelle, article du site Information des Prisons :
http://prison.eu.org/article.php3?id_article=412

Par **bluelita**, le **14/08/2009** à **11:45**

Merci de votre réponse.
Mon mari a demandé un décompte officiel au greffe et il serait conditionnable pour la liberté parentale en février 2010. Ce n'est pas les conditions qui me préoccupent car il peut y prétendre sans problème mais les arguments à avancer.

Par **Patricia**, le **14/08/2009** à **11:51**

Re,
Vos principaux soucis sont la santé de votre fille et ses rendez-vous médicaux que vous ne pouvez plus assumer toute seule donc fournissez un maximum de certificats médicaux , attestations de médecins

Par **bluelita**, le **14/08/2009** à **11:55**

C'est effectivement ce que j'avais l'intention de faire. Si d'autres personnes ont des idées complémentaires ou mieux, une expérience similaire, je serais ravie de vous lire.
Merci d'avance.

Par **bluelita**, le **27/10/2009** à **14:49**

Bonjour,
je renouvelle ma question posée il y a plus de 2 mois.
Avez vous des réponses complémentaires à m'apporter ?
Merci par avance

Par **citoyenalpha**, le **27/10/2009** à **16:41**

Bonjour
pour quel motif votre mari a t il été condamné à une peine d'emprisonnement ferme?
En tout état de cause le juge d'application des peines prend sa décision souverainement en fonction des antécédents et projets du condamné ainsi que de sa situation personnelle.
Les documents à lui fournir sont
la désignation d'un lieu d'habitation (bail, quittances, attestation d'hébergement)
ses projets (recherche de tel type d'emploi, formation professionnelle) et les ressources qui pourront être à sa disposition (promesse d'embauche, attestation formation rémunérée, ressource du foyer)
copie de l'acte de naissance
certificats médicaux constatant le besoin de soin régulier.
copie de votre contrat de travail
suivant la condamnation d'autres éléments peuvent être apportés
Restant à votre disposition.

Par **bluelita**, le **28/10/2009** à **12:34**

je vous remercie pour vos réponses. concernant le motif d'incarcération, vous pourrez comprendre que je ne souhaite pas en parler. ces précisions me seront utiles pour préparer au mieux la demande de condi parentale.
merci encore